

Le mot du maire

Malgré le contexte anxiogène de l'année 2022, le Conseil Municipal a continué à travailler à l'élaboration des différents projets d'investissement : la rénovation et l'agrandissement de l'école primaire, la modernisation de l'éclairage public, la protection des vitraux de l'église ainsi que l'accès des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) du cimetière et le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Vous trouverez l'état d'avancement de ces projets au travers de cette cinquième édition de la lettre d'information communale.

Je tiens à remercier les associations qui, tout au long de cette année, ont animé notre village par de nombreux évènements festifs et culturels, des moments d'échanges et de convivialité indispensables à la vie de notre village.

Les fêtes de fin d'année se sont passées en période de crise énergétique mondiale. Cependant, pour que petits et grands puissent encore s'imprégner de la magie de Noël, nous avons fait le choix de maintenir quelques illuminations et décorations.

L'équipe municipale et moimême vous présenterons nos vœux à l'occasion de la cérémonie des vœux le 27 janvier 2023.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Pierre DUPERCHY.







RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

L'étude globale phonique, thermique et architecturale a été finalisée avec le cabinet d'Architecte ANKHA, l'Assistant à la Maitrise d'Ouvrage du Cabinet ENERBAT et le Conseil Municipal.

- STRUCTURES reprises afin de les raidir et de baisser la fréquence de résonnance.
- PLAFONDS sous mezzanines : doublure de laine minérale.
- MENUISERIES remplacées.
- VITRAGES (surfaces réduites pour certains) remplacés par du double ou triple vitrage.
- VENTILATIONS : deux ventilations double flux pour le chauffage et la qualité de l'air interne.
- PAROIS existantes maçonnées (Nord et Est) : isolées par l'extérieur sous enduit biosourcé.
- NOUVEAUX MURS : en ossature bois (Douglas) et isolés avec de la laine de bois.
- FAÇADES : certaines parties seront recouvertes en lames de bois ce qui permettra une protection solaire
- SOL : le sol en revêtement souple sera isolé en polystyrène extrudé

- TOITURE : La toiture sera agrandie (les deux pans seront d'égale surface) et totalement refaite (tuiles terre cuite et panneaux photovoltaïques au sud) et isolée par de la laine de bois. Côté sud, un débord de toiture en bac acier(« casquette ») apportera une protection solaire.
- SURFACE: L'extension de la toiture et le déplacement de certains murs permettront la création d'une salle polyvalente: périscolaire ou 3è salle de classe (54 m2), l'agrandissement d'une salle de classe (+ 10m2), des sanitaires, la création d'un auvent abrité et d'une coursive.
- ESPACE DU REZ-DE-CHAUSSÉE : Cet espace sera redistribué (sanitaire supplémentaire pour les petits, salle des maîtres, rangements, etc ...)

Les demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région, du Département ont été transmises.

Suite au retour favorable de celles-ci, l'Appel d'Offres pourra être lancé.

Coût de l'opération : 995 088,87 € H.T.

Calcul des économies d'énergie évalué à 55 296 KWhef/an soit un gain de 77,4 %.

La réhabilitation thermique et énergétique est l'opération la plus importante du projet de rénovation de l'école élémentaire. Elle impactera l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment existant Avec un renforcement de l'isolation thermique de toute la toiture et un changement complet de toutes les menuiseries extérieures ainsi qu'une modification du système de chauffage et de ventilation





« insertion graphique Ankha »

URBANISME

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été initiée lors d'une délibération du 5 juillet 2018 pendant la précédente mandature.

Elle a été reprise par la nouvelle équipe avec de nouvelles orientations qui ont été exprimées lors de la délibération du 9 juillet 2021 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).



Après avoir travaillé pendant plus d'un an avec notre urbaniste Atelier 2, nous avons arrêté notre projet de PLU le 14 novembre 2022.

A cette date, il a été soumis à l'avis des personnes publiques associées.

Suite à ces avis, une enquête publique sera être envisagée au mois de mars 2023.

Vous pouvez retrouver tous les documents afférents à ce dossier sur notre site : www.stalbandemontbel.fr.

Notamment : le PADD. Le rapport de présentation, le règlement écrit et graphique avec le Plan d'Indexation en Z (plan de prévention des risques) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

SÉCURITÉ - RD 921

TRANSIT INTERDIT DES POIDS LOURDS DE 12 TONNES ET PLUS



Dans la lettre d'information précédente, je vous informais que l'Arrêté interdisant la traversée de notre village par les Poids Lourds de 12 tonnes et plus avait été certifié exécutoire par la Préfecture en juillet 2020.

Nous avons installé les panneaux d'interdiction des PL d'un tonnage supérieur ou égal à 12 tonnes, courant décembre 2022.

Afin que l'information soit diffusée rapidement et respectée, nous avons contacté AREA et la Gendarmerie de Le-Pont-De-Beauvoisin qui a déjà effectué des contrôles aléatoires.



LIMITATION DE VITESSE SUR LA RD 921

Le projet de limitation de la vitesse à 30km/h et les aménagements de voirie visant à ralentir les véhicules sont toujours à l'étude.

SÉCURISATION DES ABRIS-BUS

La Région AURA, réunie le 25 mai 2022, a voté favorablement un financement pour l'installation des deux abribus de type bois, sur le secteur « chef-lieu » et le secteur « Corniola ».

La réalisation des dalles bêton sera également subventionnée par la Région à 80 %, soit une somme de 4 800 € HT sur un coût global de 6 000 € HT

Ces travaux ont pris du retard en raison d'une pénurie de matériaux ! mais devraient être réalisés en MARS 2023.

ENVIRONNEMENT

LE MARAIS DU GUIGUET

L'animation foncière lancée en 2021 avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et la CCLA s'est poursuivie en 2022 avec l'acquisition d'une troisième parcelle.

La commune de Saint-Alban de Montbel a signé une Convention dite « Obligation réelle Environnementale » avec le CEN pour lui confier la gestion à des fins de préservation des espaces



naturels pour 4 petites parcelles communales représentant environ 1/2 hectare. Cette convention a fait l'objet d'une petite vidéo accessible sur le site internet de la commune



LE PIQUETAGE DE PROTECTION DES RIVES DU LAC

La troisième et ultime tranche des travaux de piquetage de protection des rives du Lac a été engagée en octobre 2022 et s'achèvera au début de l'année 2023. Elle concerne les rives Sud et Est au niveau des communes de Lépin et d'Aiguebelette-le-Lac.

Outre la protection des roselières et des nénuphars, cette tranche permettra aussi de protéger les palafittes (vestiges sous lacustres du néolithique) du site de Boffard, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Au total, sur les trois années écoulées, ce sont près de 14.000 piquets en châtaignier qui ont été installés sur un linéaire d'environ 10 km.

RÉGULATION DES EAUX DU LAC

Le régime de régulation des niveaux du Lac est géré par EDF pour les besoins de la centrale hydroélectrique de La Bridoire, celui-ci date de 2011. Depuis 2 années, un Comité de pilotage composé entre autres d'EDF, de l'Agence de l'eau, des représentants de la base d'aviron, des pêcheurs, des gestionnaires de la Réserve Naturelle, a travaillé sur une nouvelle régulation pour la période hivernale et printanière. Le but de celle-ci est de favoriser des enjeux environnementaux (notamment la reproduction du brochet) et énergétiques. Après instruction, celui-ci vient d'être validé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et fera l'objet d'un nouvel Arrêté du Préfet de Savoie. Les cotes cibles figurent ci-dessous :

800	Période	Cotes cibles -NGF
	Du 1er décembre au 31 mai	Entre 373,90 et 374,04
	Du 1 ^{er} juin au 15 septembre	373,70
	Du 16 septembre au 30 novembre	373,30

ADHÉSION Á LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE (PNRC)

Les dix communes de la CCLA devaient se prononcer par délibération sur leur adhésion avant mars 2022. Neuf communes ont la volonté d'adhérer au PNRC dont Saint-Alban de Montbel.



AVANTAGE DE CETTE ADHÉSION:

une implication dans un projet de territoire collectif au bénéfice du patrimoine et de l'environnement, une image de marque reconnue au niveau national, des moyens financiers supplémentaires, des équipes qualifiées pour accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets

TRAVAUX

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

LA PROGRAMMATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC a ainsi été mise en place : coupure de 23h30 à 5h30 la semaine et de 23h30 à 6h30 le dimanche.

L'OPTIMISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'installation au cours du 1^{er} semestre 2022, par nos soins, de 11 horloges astronomiques et antennes associées pour un montant de 4 360 € HT. Une aide financière est accordée par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) à raison de 165 € par horloge, soit un montant total de 1 815 €.

LE REMPLACEMENT DE LUMINAIRES

29 luminaires sur crosse par des luminaires LED TWEET (1ère tranche) pour un coût de 532 euros € HT par luminaire, soit un montant total de 15 428 € HT.

Le remplacement de ces luminaires est éligible à une aide du SDES correspondant à 220 € par équipement pour les 10 premiers équipements et 165 € pour les suivants, auquel s'ajoute 30 € par équipement en cas de rétrocession des certificats d'énergie (CEE), soit un montant total espéré de 5 335 € pour les équipements et 870 € de CEE (6 205 €). Ces travaux auront lieu courant mars.

LA VOIRIE

La société SERTP est intervenue en septembre dernier sur la **voirie communale** pour la réfection du chemin du cimetière et de l'impasse de la Blanchère pour un coût de 4 728 € TTC et le goudronnage du chemin des 3 Combes. Coût :10 535.62 € TTC.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Pour la deuxième année consécutive, la commune a confié l'entretien des espaces verts de la place du village à l'association « Sauvegarde de l'Enfance ». La convention annuelle signée avec l'association concerne deux périodes pour le désherbage manuel (fin mai et fin août) et un chantier de taille des arbustes (fin octobre). Les jeunes (de 2 à 4 selon les périodes) proviennent des environs et sont encadrés par un éducateur spécialisé. Ces chantiers d'insertion permettent ainsi à des jeunes de bénéficier d'une expérience professionnelle et d'entretenir de manière satisfaisante et économique nos espaces verts.

LE PORT DU SOUGEY

Pour améliorer l'amarrage des bateaux au port du Sougey, en période basse du lac, une deuxième rangée de poteaux d'amarrage a été implantée.



L'ESCALIER

reliant la place de la Mairie à la Zone Commerciale des Colombettes a été prolongé, ses marches uniformisées afin de rendre ce cheminement plus praticable.

Coût: 7 534,80 € TTC.



SALLE DES MARIAGES ET DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour des raisons sanitaires et un entretien plus facile et moins coûteux, la moquette a été remplacée par un parquet. Les murs et plafonds ont été repeints et une fenêtre double vitrage a été installée. Par mesure d'économie, la pose du parquet a été réalisée par nos soins. Coût : 10 085,64 € TTC

VIE DU VILLAGE

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée au monument aux morts de la commune. De nombreux Saint-Albanais étaient présents pour célébrer nos soldats qui ont donné leur vie à la France.

L'hommage a été rendu par le Maire accompagné de deux enfants du village, élèves de l'école de Saint-Alban de Montbel. Après le discours officiel, l'assemblée s'est réunie autour du verre de l'amitié.



LA FÊTE DES LUMIÈRES

La 4^{ème} édition de La Fête des Lumières, intitulée « Soirée Bricoles et Lumignons » s'est déroulée le vendredi 2 décembre dernier dès 17h30 place de la mairie.

Cette soirée proposée par la CCLA ,a été imaginée et coordonnée par la compagnie « Les petits détournements ».

Vous êtes venus très nombreux pour partager ce moment magique.



Crédit photo JP Drupaz

NOS AÎNÉS

C'est dans une ambiance de Noël savoyarde que les paniers gourmands de Noël ont été remis à nos aînés, mercredi 21 décembre 2022 à la salle François Cachoud. Chacun a apprécié ce moment convivial de chants et danses animé bénévolement par le groupe folklorique « les P'Tious Savoyards ». Les conseillers municipaux ont pris plaisir à offrir le verre de l'amitié à l'assemblée.

Un grand merci à ce groupe bien connu qui aime faire revivre les traditions savoyardes au travers de chants, danses et costumes d'autrefois ! Et également à nos commerçants et artisans locaux.



À LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU

Ce grand projet subventionné par le Conseil Départemental et la commune a vu le jour en début d'année 2022. Le dimanche 10 juillet, accompagnés par « la fanfare des violons », nous avons inauguré cette balade baptisée « à la recherche du temps perdu». Elle débute au café les « 2 AS », passe devant la maison maison François Cachoud, les écoles,



le tour du cimetière puis sur le chemin de la Fournache et se termine "chez "les Grimonet" au Sougey. 24 panneaux présentent la vie en d'autres temps.

LES AUTRES ÉVÉNEMENTS

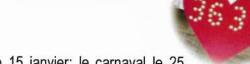


Début avril, à la plage du Pré Argent, journée de soutien au projet "Pour le sourire de Coline" qui a permis de financer deux "tiralos", chariots roulants et flottants facilitant la baignade pour les personnes en situation de handicap.

En juillet, La soirée Molière. Le 26 août,

une grande première pour nous, Nances organisait le deuxième intervillages. Le 8 octobre, l'Assemblée générale et le Téléthon le 2 décembre.

Fonds récoltés : 1 200 €



L'année 2023 s'annonce festive avec un concours de belote le 15 janvier; le carnaval le 25 février, la fête des voisins le 26 mai, l'intervillages sera organisé par le Comité des Fêtes d'Ayn au mois d'Août. Nos équipes adultes et enfants peuvent toujours accueillir de nouveau participants.

Depuis quelques mois, nous portons l'initiative d'une nouvelle « Fête du Lac », projet à écrire entièrement, ses valeurs, son contenu, avec qui,

Merci aux bénévoles pour leur investissement, leur envie de bien vivre ensemble.

Nous vous invitons à partager cette belle dynamique qui s'est créée.

Contactez-nous : cdf.stalbandm@mailo.com



LES NAISSANCES

Axel BAVUZ né le 18 mars, Eyma BAILLON née le 11 mai, Ezio MORET-NIZET né le 5 juin, Gaspard BARDON né le 12 juin, Nina FLUTTAZ née le 12 août, Lilian THORIGNY né le 29 novembre, Kayan ABOUSALEM né le 12 décembre.

LES MARIAGES

Jacky DUPORT et Françoise GROS-DAILLON le 21 mai, Arnaud MARTIN-GARIN et Mélanie HUBER le 21 mai.

LES DECES

René CHIRPAZ décédé le 22 janvier, Jacky DUPORT décédé le 26 mai, Jeannine CLERGET décédée le 10 juillet, Jamel BOUHABIB décédé le 21 août, Franck CHEMINAL décédé le 1er novembre.

RÉGLEMENTATION

PETIT RAPPEL POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Pour la tranquillité du voisinage, le bruit excessif est sanctionné de JOUR comme de NUIT (bruits émis de l'intérieur des habitations, dépendances, provenant de téléviseurs, radios, pétards, véhicules, animaux, etc.).

Les travaux de jardinage et de bricolage, l'utilisation des tondeuses, tronçonneuses, d'engins à moteur, etc., sont autorisés aux horaires suivants : Jours ouvrables 8h30 et 12h et 14 h-19h ; Samedi 9h-12h et 15h -19h ; Dimanche et jours fériés 10h-12h (arrêté préfectoral du 9 janvier 1997).

Les dépôts de déchets en dehors des espaces dédiés ainsi que dans la Réserve Naturelle sont strictement interdits (articles R633-6 et R635-8 du code pénal et du code de l'environnement).

Le brûlage des déchets ménagers et verts est interdit (article 84 du règlement sanitaire).

Le maire dispose du pouvoir de police. Il peut vous verbaliser au même titre que les gendarmes.

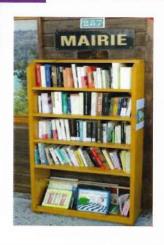
Les contrevenants à ces règles s'exposent à des poursuites.

L'amende peut être de 35 à 1 500 € suivant l'infraction.

La vitesse des véhicules est limité à 30 km/h dans les lotissements, 50 km/h en agglomération. PENSEZ à nos enfants, aux piétons, aux animaux domestiques ou sauvages.

La divagation des chiens est interdite (article L211-19-1 du Code rural et article R337-70 du code de l'environnement

INFORMATIONS



Depuis la rentrée de septembre des étagères pour livres nomades adultes et enfants ont pris place devant la Mairie. Chacun peut les emprunter ici et les reposer là où ailleurs. Sa vie est assurée par les lecteurs mais également par l'équipe St Albanaise de la bibliothèque. En 2023 un nouveau projet de livres nomades verra le jour à « La Corniola ». La bibliothèque, située à Lépin-Le-Lac,

3 500 documents, 7 bibliothécaires bénévoles, le Rézo Lire, la bibliothèque départementale, des animations, des dons et surtout de très nombreux lecteurs.

Les subventions municipales de Lépinle-Lac et Saint-Alban de Montbel pérennisent son fonctionnement.

Ouverture tout l'année, le mercredi de 10h à 12 h et 16h à 18 h et le samedi de 10h à 12h30. Contact : biblio.lepin@mailo.com 0618552586

LES ASSOCIATIONS SAINT-ALBANAISES

ACCA Chasse

Contact : Christophe Baudeigne 06 85 31 76 78

Aiguebelette Team Fléchettes

Contact : Miguel Doco 06 61 68 03 61

Badminton

Contact: William Vanneuville 06 33 46 05 19

Comité des fêtes

Contacts: Michel Chassande 06 18 55 25 86

Ludovic Boutin 06 26 94 28 44

Couture

Contact: Margot Mérigout 04 79 36 03 07

Mille Patch

Contact: Martine Rouland 06 21 61 18 08

Multiactivité du Lac

Contact : Cécile Lebourg 06 51 88 14 87

Saint Alban Sport Santé

Contact: Paul Mercy 06 62 82 82 54

Tirelire des St Albambins

Contact: Justine Rigal 06 77 92 23 72

VTWIN Rider MCP

Contact: Robert Bornard 06 29 07 21 37

YOGA

Contact : Julie Trouiller 06 77 90 13

Marine Mille 06 75 39 56.91

L'application « PANNEAU POCKET »
Retrouvez toutes les informations locales



L'ASSOCIATION AGIR ENSEMBLE LOCALEMENT (AEL)

propose de nombreux services et activités à l'attention des SENIORS parmi lesquels le déplacement accompagné pour vos rendezvous médicaux ou administratifs, vos courses, visites à un proche et des ateliers seniors (gym douce, peinture etc..)

contact 0479285739

Pour les démarches administratives FRANCE SERVICE La Poste Route du Lac à Novalaise contact 0479269622



COMMENT NOUS CONTACTER, SUIVRE LA VIE DU VILLAGE?

SECRETARIAT ouvert au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h à 12h et de 15h à 17h ·

PERMANENCE URBANISME le mercredi de 8h30 à 11h30 et sur rendez-vous les lundis, mardis et vendredis.

Téléphone: 0479360214 - 0972526734

Mail: mairie@stalbandemontbel.fr

Site: www.stalbandemontbel.fr